

CCAS de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 04 03 2026**

Sous la présidence de Mr Daniel AMBROSIN, Vice-Président du CCAS.

Etaient présents : Mmes : Sandra WEINMANN, Martine MITHOUARD, Marie-Michelle HAFNER, Mme Bernadette CIOLFI, Marianne DAUPHIN, Mme GUYENET.

Absents excusés : Mr Denis BLOUET, Président du CCAS.

Mr AMBROSIN ouvre la séance à 18h.

01/26 Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 12 2025

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 16 décembre 2025.

02/26 Adoption du compte financier unique 2025 et affectation des résultats

Considérant que le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;

Considérant que la procédure générale de dépense demeure structurée autour des phases d'engagement, de liquidation, de mandatement et de paiement, retracée respectivement dans la comptabilité de l'ordonnateur et dans la comptabilité du comptable, dans le respect du principe fondamental de séparation des ordonnateurs et des comptables ;

Considérant que le CFU, compte commun co signé par l'ordonnateur et le comptable, ne remet pas en cause ce principe de séparation, mais vise à regrouper en un état unique l'ensemble des informations jusque-là contenues dans le compte administratif et le compte de gestion afin d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs ;

Considérant que le CFU sera obligatoire pour toutes les collectivités à compter du 1er janvier 2026 mais que la commune de Corny-sur-Moselle a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant que, conformément aux dispositions nationales encadrant le CFU, le Conseil d'Administration du CCAS doit se prononcer par un vote unique sur ce compte financier unique au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte ;

CCAS de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 04 03 2026**

Considérant que les résultats de l'exercice 2025, tels qu'ils ressortent du CFU, font apparaître les éléments suivants :

	Prévu	Réalisé	Report N-1	Reste à réaliser	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	4 342.24	1 138.26			3 203.98
Recettes	1 450.00	1 450.00	2 892.24		
RESULTAT GLOBAL	3 203.98				

Il est demandé au Conseil d'Administration, après approbation du CFU, de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement et du traitement du résultat d'investissement, dans le respect des règles d'équilibre budgétaire propres aux collectivités locales.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Vice-Président présenter l'exécution du budget 2025 et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2025 tel que présenté.
- Affecte le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - En excédent antérieur reporté : art 002 : 3 203.98 €.

CCAS de CORNY-sur-MOSELLE**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 04 03 2026**

Délibérations n° 1/26 à 2/26

La séance est close à 18h30.

Emargements des membres présents :

Denis BLOUET Président		Daniel AMBROSIN Vice-Président	
Martine MITHOUARD		Marianne DAUPHIN	
Marie Michelle HAFNER		Mme GUYENET	
Sandra WEINMANN		Bernadette CIOLFI	